



DOSSIER THÉMATIQUE

INTRODUCTION

Le château-fort de Coucy, bâti au XIII^e siècle sous les ordres d'Enguerrand III puis remanié au XIV^e sous ceux d'Enguerrand VII, a connu plusieurs étapes ayant amené à sa destruction partielle. Tout d'abord, il a été démantelé en 1652 sur ordre de Louis XIV, pendant la Fronde ; ensuite en 1692, un tremblement de terre a continué de fragiliser les tours du château. Transformé en carrière de pierres au XVIII^e siècle, il faut attendre 1856 pour qu'il devienne une propriété de l'Etat et que Viollet-le-Duc soit chargé de la préservation du site. La Grande Guerre, au cours de laquelle l'armée allemande dynamite le donjon et les quatre tours maîtresses en mars 1917, n'est donc que la dernière étape de la destruction du château.

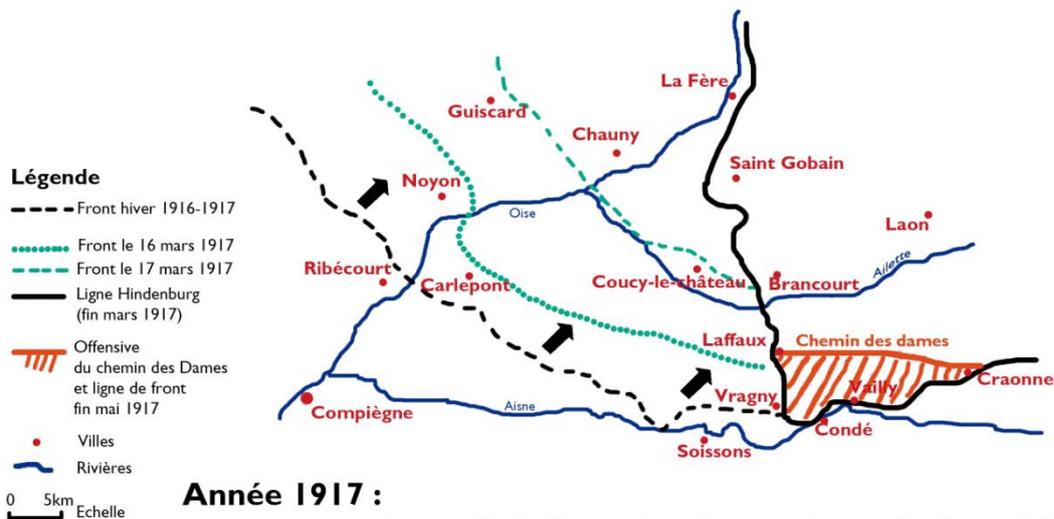


Vue aérienne du château de Coucy après la destruction du donjon, 29 juin 1917

1. LE CONTEXTE HISTORIQUE : COMMENT EN EST-ON ARRIVE A LA DESTRUCTION DU CHATEAU DE COUCY ?

UNE BREVE MISE EN CONTEXTE

La destruction du château de Coucy s'explique en grande partie par l'évolution des lignes de fronts au cours de la Première Guerre Mondiale. Dès l'automne 1914, la guerre dite « de mouvement » prend fin, et dès 1915 on entre dans une guerre de « position » ou de « tranchées » : les deux armées se font face, terrées dans des tranchées, au cours d'offensives parfois très meurtrières (comme celle de la bataille de Verdun en 1916).



La Picardie est traversée par cette ligne de front qui ne bouge quasiment pas de l'automne 1914 à mars 1917 : la bataille de la Somme, de juillet à novembre 1916, fait état d'un bilan humain considérable, mais elle n'aura que peu de conséquences en termes de conquête de terrain. Au printemps 1917, l'armée allemande entame un repli stratégique derrière la « ligne Hindenburg », pour raccourcir le front et économiser les moyens matériels et humains en vue d'une grande bataille. Du 15 au 19 mars a lieu l'« opération Alberich » : le front est réduit de près de 70km et l'armée allemande en profite pour s'installer derrière des positions renforcées qu'elle juge infranchissables. Le département de la Somme est évacué, la ligne de front se décale dans l'Aisne. Le retrait allemand s'effectue en plusieurs étapes : les habitants sont contraints à l'exil ; les soldats pratiquent la politique de la « terre brûlée », en détruisant massivement des zones abandonnées (routes défoncées, ponts coupés, puits rebouchés, maisons dynamitées...). L'arasement de Chauny débute le 5 mars et il est suivi de celui de tous les villages alentours. Le château de Coucy est dynamité le 20 mars. En parallèle, les travaux consistant à fortifier les nouvelles lignes de front sont mis en place : ce que l'armée française a pu considérer à tort comme un recul de l'armée allemande est finalement un piège. Peu de temps après, l'offensive du Chemin des Dames, menée par le général Nivelle, se solde par un sanglant échec : les français attaquent sur un front de près de 50 km de long mais les allemands, qui s'attendaient à l'offensive, avaient « fortifié » leurs positions. On estime les pertes humaines françaises du mois d'avril à 150 000 morts pour des résultats militaires dérisoires.

LA DESTRUCTION DU CHATEAU DE COUCY

Au cours de la Première Guerre mondiale, le château de Coucy change plusieurs fois de camp, passant tour à tour des mains de l'armée française à celles de l'armée allemande.

Il est occupé par l'armée allemande dès septembre 1914. Lors de l'opération de repli de l'armée allemande sur la ligne Hindenburg, le château de Coucy subit de lourdes destructions, la ville de Coucy est déjà sur le point de devenir un champ de ruines. Le 20 mars 1917, 28 tonnes d'explosifs sont placées par l'armée allemande dans la tour maîtresse (ou donjon), 10 tonnes dans chacune des quatre tours d'angle, et une charge moindre dans l'entrée de la porte de Laon. En grande partie détruit, le château passe alors aux mains de l'armée française le 27 mars 1917, peu de temps avant la grande offensive du Chemin des Dames. De nouveau sous le pouvoir des Allemands d'avril à septembre 1918, le château de Coucy est définitivement repris par l'armée française le 5 septembre 1918.

A cette destruction du 20 mars 1917 s'ajoutent, durant les quatre ans de guerre, les dommages causés par les bombardements réguliers sur le château de Coucy, les deux armées tentant, à tour de rôle, de fragiliser la position ennemie.

LES INTERPRETATIONS

Les raisons ayant amené l'armée allemande à détruire le château de Coucy sont nombreuses et parfois controversées.

- La première explication envisagée est la raison stratégique : c'est celle invoquée par l'armée allemande. En se repliant derrière la ligne Hindenburg, l'armée abandonne le château de Coucy, mais ne peut se permettre de le laisser intact, de peur que les soldats français ne s'en servent de lieu de retranchement ou de poste d'observation. La destruction du château devient alors un enjeu militaire essentiel. Elle se place aussi dans le cadre d'une stratégie de terre brûlée : l'armée allemande, en raccourcissant sa ligne de front, « perd » du terrain, et rend les lieux qu'elle déserte inhabitables et inexploitable tant par les civils que par l'armée française.
- La deuxième explication donnée est l'acte symbolique : l'armée allemande, en détruisant le château de Coucy, détruit symboliquement un des hauts lieux qui faisaient la grandeur de la France. Il s'agit alors pour l'armée allemande de jouer sur la peur de l'ennemi en montrant sa puissance et sa force de destruction. Ce que l'armée allemande considère comme une technique devant amener le gouvernement français à composer rapidement avec l'Etat-major allemand est vu par la population française comme un acte de barbarie purement gratuit, qui fait disparaître du patrimoine historique national un monument hors du commun.

2. LE CHATEAU DE COUCY PENDANT LA PREMIERE GUERRE MONDIALE : TEMOIGNAGES AUTOUR DE SA DESTRUCTION

LES FAITS

Extrait du « Bulletin périodique de la presse allemande » du 18 au 27 mars : communiqué du Ministère français de la Guerre et des Affaires étrangères, Paris, le 20 mars 1917, 23 heures

De la Somme à l'Aisne, nos troupes, tout en réalisant de nouveaux progrès, ont procédé à l'occupation de la zone reconquise. Au nord de la Somme, notre cavalerie a poussé jusqu'aux environs de Roupy, à sept kilomètres environ de Saint-Quentin, où elle a donné la chasse à des patrouilles de cavalerie allemande. Au Nord-Est de Chauny, notre infanterie a occupé Tergnier dans la journée et franchi le canal de Saint-Quentin. Quelques escarmouches assez vives avec des détachements ennemis se sont terminées à notre avantage. (...) Partout sur notre passage nous avons pu constater les preuves d'un vandalisme systématique ; les destructions accomplies par l'ennemi n'ont, la plupart du temps, aucune utilité militaire, cet après-midi même nos aviateurs ont signalé que les ruines historiques du château de Coucy avaient été détruites par une explosion. »

Extrait d'un journal allemand, le *Lokal Anzeiger*, quelques temps après la destruction (*Guide Michelin*)

« Une tour s'élevait dominant le pays, pourvue de voûtes à l'épreuve des obus. C'était un poste d'observation dangereux. Dans les casemates, on eût pu mettre à l'abri l'artillerie lourde d'un bataillon tout entier. La vie d'un seul a bien plus de valeur qu'une douzaine de châteaux en ruines ».

QUELQUES PHOTOS

Les photos du château ont été prises à partir de 1917, peu de temps après la destruction du château, ou alors juste après la fin de la guerre. On peut apercevoir sur certaines la présence de soldats français, une fois qu'ils ont repris possession des lieux.



Intérieur de la haute cour après destruction du donjon, 1917



Aspect d'une des tours d'enceinte après destruction



*Ruines, vue prise du côté nord :
face intérieure de la salle des Preux et des Preuses, éboulement du donjon*



Poilus mangeant la soupe dans les ruines

3. LA VOLONTE DE CONSERVATION DES RUINES DU CHATEAU DE COUCY : POURQUOI N'A-T-ON PAS RECONSTRUIT ?

Cette destruction frappe fortement l'opinion publique et très rapidement se pose la question du sort réservé aux ruines du château mais aussi de l'ensemble de la ville de Coucy.

QUELQUES TEXTES

Dans sa session d'Avril 1917, le Conseil Général s'interroge sur la « conservation des ruines de Coucy » comme « témoignage d'une barbarie que nous devons pouvoir montrer en exemple à nos jeunes hommes et enfants, pour l'édification des générations futures. »

Compte-rendu de la session d'Avril 1917 du Conseil Général de l'Aisne (Source : BNF)

Conservation des ruines de Coucy.

M. Doumer. – Je demande à M. le Préfet de l'Aisne de bien vouloir intervenir auprès de l'autorité militaire, en l'espèce, M. Le général Lecomte, commandant le 3^e corps d'armée ou M. le général Humbert, pour qu'on laisse Coucy dans l'état où il est à l'heure présente, ou tout au moins pour que les travaux de viabilité que l'autorité militaire peut avoir à faire, soient réduits au strict minimum. Car il se trouve que la ville a été détruite d'une manière complète. C'est, dans un cadre tout à fait restreint, ce qui peut être donné comme un modèle de la destruction sauvage et haineuse de l'ennemi, qui a fait disparaître les monuments de l'art et de l'histoire qui sont l'honneur et les titres de noblesse, non seulement de la France, mais de la civilisation européenne toute entière. Je voudrais que l'on conservât Coucy dans ses remparts comme témoignage d'une barbarie que nous devons pouvoir montrer en exemple à nos jeunes hommes et aux enfants, pour l'édification des générations futures. Il sera bon de faire voir ces ruines à ceux qui ont pu, à certains moments, oublier le péril qui menaçait notre Patrie.

M. le Préfet. – Je m'engage bien volontiers à transmettre votre vœu à l'autorité militaire, mais les armées étant susceptibles de se déplacer, il serait peut-être préférable de s'adresser au G.Q.G. ou plutôt à M. le Ministre de la Guerre.

M. Doumer. – Il y a urgence. Vous savez qu'on a fait sauter cette admirable porte de Laon. On a le désir de rétablir la route de Coucy à Laon et il est bien nécessaire, évidemment, de refaire un passage pour nos soldats. Mais je voudrais qu'on se contentât de faire ce travail de viabilité et qu'on laissât toutes les maisons dans l'état de délabrement où elles se trouvent car il n'en reste pas une seule debout. Serrées comme elles sont entre les remparts, elles représentent un spectacle de désolation qui est véritablement frappant.

M. le Préfet. – En raison du caractère d'urgence qui s'attache à ce que la motion soit transmise à l'autorité militaire, nous ferons établir d'urgence cette partie de procès-verbal, et nous saisissons à la fois, le Ministre de la Guerre, M. le général Humbert et M. le général Lecomte.

Délibération

Sous le bénéfice de ces observations, la motion de M. Doumer est adoptée à l'unanimité.

Cette volonté de conservation des ruines du château de Coucy, à titre mémorial, se poursuit à la fin de la guerre, mais elle est associée au sort réservé à la ville de Coucy-le-château. Faut-il la reconstruire ? Faut-il la fusionner avec la ville voisine ? Quelle solution apporter aux habitants dont les maisons ont été détruites pendant la guerre et qui n'ont pas d'endroit où s'installer ?

Compte-rendu de la session ordinaire d'Août 1919 du Conseil Général de l'Aisne (Source : BNF)

Ville de Coucy-le-Château – Vœu

M. Albert Fonzy : Au nom du Conseil municipal de Coucy-le-Château, j'émetts le vœu que soit tranchée, dans le plus bref délai possible, la question de l'expropriation, de la reconstruction ou de la fusion avec une ville voisine, de la ville de Coucy-le-Château.

M. Le Président : La question que pose notre collègue est extrêmement délicate. Il s'agit d'une commune qui était enfermée dans ses murailles, et qui se trouve aujourd'hui complètement démolie. On ne peut même pas songer à la déblayer, tant l'amas des matériaux est considérable. Il n'est donc pas possible de réédifier la commune à la même place, et il faudra le faire à côté, c'est-à-dire sur le territoire d'une autre commune.

(...)

M. Doumer : Il ne faut pas oublier qu'en 1917, dès que les Allemands ont eu abandonné Coucy-le-Château après l'avoir détruit systématiquement, le Conseil général à l'unanimité a demandé, et l'autorité militaire a fait droit à cette demande, à ce que cette commune soit conservée intacte, à ce qu'on ne réédifie jamais sur son emplacement des constructions quelconques, afin que cela demeure comme un exemple, que nous voulons livrer à la postérité, de la sauvagerie des destructions faite par l'ennemi, sans aucune utilité militaire, lorsqu'il s'est retiré. J'ajoute que Coucy-le-Château, dans les dossiers établis au ministère des Beaux-Arts, est une des communes qu'on entend comprendre dans l'application de la loi qui a pour but le classement de ce qu'on pourrait appeler des destructions historiques. Il y a donc une grande urgence à ce que les habitants de Coucy-le-Château, qui ne peuvent rien réédifier à l'emplacement de leurs maisons, aient un endroit désigné pour se réinstaller.

M. le Président : Il faut leur donner un territoire ; mais ils tiennent au nom de Coucy, tout en voulant se faire admettre dans une commune voisine.

M. le Préfet : Je ne puis que répondre à M. Forzy que je vais mettre incessamment à l'étude la question qu'il me pose, et que je chercherai à la résoudre le plus rapidement possible, de façon à donner satisfaction à cette population qui se trouve dans une situation particulièrement poignante.

(...)

En 1921, la décision est prise de fusionner la petite commune en ruines de Coucy-le-château (18 hectares) avec la grande commune d'Auffrique-et-Nogent (qui correspond aujourd'hui à la ville basse), afin que la cité puisse se reconstruire, tout en préservant les ruines du château. La commune portera désormais le nom de Coucy-le-Château-Auffrique.

Les travaux de restauration du château sont confiés à l'architecte Jean Trouvelot, en 1925 : il est chargé d'aménager, déblayer et réparer les vestiges, mais en conservant l'amas de pierre central, qui correspond aux ruines de la tour maîtresse, afin de répondre à la fonction mémoriale que réclamaient les habitants et le Conseil Général. Les travaux de restauration sont payés par les dommages de guerre, et ils sont stoppés au début de la Seconde Guerre mondiale.

QUELQUES PHOTOS DE LA VILLE DE COUCY-LE-CHATEAU



Vue générale de Coucy-le-Château



Ruines, avec à gauche les restes d'une vieille maison

Pour en savoir plus

Retrouver les autres ressources pédagogiques [en cliquant ici](#)

Pour en savoir plus, découvrir d'autres sites et d'autres ressources pédagogiques, rendez-vous sur <http://action-educative.monuments-nationaux.fr>